



European  
Social  
Charter

Charte  
Sociale  
Européenne

## **Séminaire d'experts sur le renforcement de la protection des droits sociaux en Europe pour plus d'unité et d'égalité**

*Organisé par le Secrétariat de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe sous l'égide de la présidence française du Comité des Ministres  
19 septembre 2019 – Agora, salle G03*

### **Allocution d'ouverture de Jean-Baptiste Mattei, Ambassadeur de la France auprès du Conseil de l'Europe**

Madame la Secrétaire générale adjointe,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Président du Comité européen des Droits sociaux,  
Monsieur le Président du Comité Gouvernemental,  
Mesdames et Messieurs les experts, représentants de différentes organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs les Professeurs d'universités,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de me joindre à vous ce matin en ouverture de ce séminaire d'échanges sur le thème du renforcement de la protection des droits sociaux en Europe.

Au mois de mai dernier, le Comité des Ministres avait réaffirmé sans ambiguïté à Helsinki l'importance des droits sociaux sur tout le continent européen et avait invité les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Charte sociale européenne révisée et son Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives.

La Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a fait du renforcement des droits sociaux en Europe l'une de ses priorités.

Comme vous le savez, la France est traditionnellement très attachée à l'Europe sociale. Elle est, avec le Portugal, l'Etat le plus engagé au sein du système européen de protection des droits sociaux : elle a ratifié l'ensemble des paragraphes de la Charte sociale européenne révisée ainsi que le Protocole de 1995 prévoyant un système de réclamations collectives.

Une présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ne dure que 6 mois. Nous avons donc souhaité ne pas perdre de temps et travailler aussi vite que possible à une modernisation des mécanismes de suivi et de contrôle de l'effectivité des droits sociaux en Europe.

Cette stratégie, pour être efficace, devra nécessairement s'inscrire dans la durée et je souhaite vivement que les présidences qui vont nous succéder puissent poursuivre ce travail.

Ce séminaire d'experts a pour vocation d'encourager la réflexion sur les moyens d'améliorer très concrètement les procédures existantes et le dialogue entre les Etats membres et le Comité européen des Droits sociaux.

Chacun doit faire sa part du chemin.

En France, au niveau national, nous avons revu nos méthodes de travail et de fonctionnement afin de garantir la mobilisation de tous les ministères concernés et nous nous engageons à répondre rapidement et substantiellement aux critiques qui peuvent parfois nous être adressées.

Au sein du Conseil de l'Europe, nous souhaitons pouvoir améliorer le fonctionnement du CEDS pour garantir des rapports et des décisions de qualité.

Nous saluons les pistes de réforme proposées dans le rapport adopté en juin dernier par le Comité directeur de droits de l'Homme. Nous avons travaillé en lien avec le Président du GR-SOC notamment pour que ce rapport soit approuvé par le Comité des Ministres dès le mois de juillet et que le Service de la Charte sociale européenne se voit confier la mission de formuler des propositions de réformes concrètes à la fin du mois de septembre. Nous espérons que celles-ci seront ambitieuses.

Sans préjuger de ces propositions, l'application rigoureuse des conditions de recevabilité des réclamations collectives, l'amélioration du mécanisme de rapports nationaux ou encore réfléchir à la création d'un panel chargé de rendre un avis sur les candidatures de membres du Comité européen des droits sociaux, à l'instar de ce qui existe pour la sélection des juges à la Cour européenne des droits de l'Homme. Ce sont là quelques pistes de réflexion mais il y en aura sans doute d'autres.

Ce qui doit nous motiver, c'est le fait de constater qu'il y a eu des avancées, mais que seulement 15 Etats ont aujourd'hui ratifié le protocole de 1995 sur les réclamations collectives. La dernière ratification remonte d'ailleurs à 2012.

Cette adhésion encore insuffisante des Etats membres du Conseil de l'Europe au système de réclamations collectives, doit nous inciter à être plus que jamais force de propositions et force de mouvements.

Je salue à ce titre l'appel qui a été lancé cette semaine par les Délégués des quinze Etats membres du Comité Gouvernemental ayant accepté le Protocole additionnel de 1995. Appel qui vise à ratifier le plus largement possible les mécanismes existants et à soutenir le Processus de Turin lancé en 2014.

Dernier point, je crois qu'il est très important sur ce sujet de travailler dans la meilleure synergie possible entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur la base du Processus de Turin. Et si possible pour faire en sorte que la Charte sociale européenne soit considérée comme la Constitution sociale de l'Europe.

Je sais que le dialogue entre les deux organisations est très avancé et la France, en tant que membre des deux organisations, fera tout pour engager ce dialogue et encore le renforcer.

Je vous remercie